

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury JURY de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Maroquinerie, Accompagnant éducatif petite enfance, Accompagnant éducatif petite enfance ep1,ep3 pour l'acquisition de l'agrément assistant(e) maternel(le) est constitué comme suit pour la session 2024-02 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme CELINE BAUDOUR

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
MAROQUINERIE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. PIERRE VOLPIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Charles Péguy - Lycée des métiers de
l'industrie et de l'artisanat EYSINES CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme CELINE SIMOES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
MAROQUINERIE

Membre de l'enseignement

Mme Stéphanie BUZIAK

GRETA-CFA LYCEE V.HAVEL BEGLES
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 05 février 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

